



Un syndicat d'action

et pas de salon

## Compte Rendu du CHSCT 15 juin 2022

Présent pour la CGT : Canale B, Diarra S, Tardy S, Ravachol L

### A l'ordre du jour de ce CHSCT :

1. Loi du 25 novembre 2021 dite loi Matras **CGT : vote POUR**

Le but de cette loi est de donner au pompier la possibilité de pratiquer **8 nouveaux gestes en prescription médicale**. Elle vise aussi à **recentrer les interventions SP** sur leurs vraies missions. D'après le directeur :

- Les ambulanciers privés se sont engagés à intervenir en 30 min partout dans le Rhône,
- Les téléalarmes seront gérées sur 3 ans. Pour nous les pompiers ne doivent pas faire ces opérations de levée de doute. Ils s'agit de contrats privés payant avec le concours d'un service public gratuit ou alors il faut qu'ils payent ce service.

2. Avenant à la convention HCL/SDMIS pour la loi Matras. Le directeur nous assure que :

- **L'officier de liaison** avec le SAMU serait un **officier pompier** (il devra gérer les carences),
- **La formation** aux nouveaux gestes sera faite **en interne avec le SSSM**,
- Si aucun médecin n'est joignable les 8 nouveaux gestes ne pourront être effectués.

3. Plan d'actions du SDMIS en faveur de la transition écologique pour la période 2022-2027 : **CGT : vote POUR**

- **Nous déplorons l'absence d'implication des agents** dans l'élaboration de ce plan,
- Nous regrettons aussi **l'absence d'expert** compétent en termes de transition écologique,
- Nous avons fait plusieurs remarques constructives concernant ce plan, nous auront les réponses plus tard.

4. Référentiel absentéisme et rapport annuel de prévention des risques professionnels : **CGT : vote POUR**

- Nous avons posé quelques questions, les réponses nous seront données plus tard.



Compte Rendu du  
CHSCT 15 juin 2022

5. Prévention des risques opérationnels, enquête CHSCT : chute d'un PL en cours d'extinction : CGT : vote POUR

**Nous avons demandé des changements dans le rapport d'enquête :**

- La hauteur de chute était sous-estimée,
- Il manquait d'autres informations,
- La DOD « travail en hauteur » va sortir prochainement.

Toutefois le service paraît plus enclin à modifier le rapport d'enquête pour coller aux faits que le représentant du personnel Sud qui se serait contenté des chiffres approximatifs car le GMS sera obligé de retravailler tout le document.... Pour la CGT les services du SDMIS notamment le groupement management par la sécurité est au service des agents, n'en déplaise à certains représentants du syndicat majoritaire qui sont également employés au GMS.....

Le rapport modifié nous sera présenté au CHSCT d'octobre.

6. Prévention canicule :

- Nous avons demandé **l'inscription de la tenue allégée** dans la note de service pour clarifier la situation.
- La limitation des **durées des relèves** en intervention a été précisée : **le COS peut décider d'écourter** leur durée vis-à-vis de la sécurité des agents.

7. Questions diverses :

- Nous avons demandé le maintien des visites d'ACFI tous les 3 ans : sans allongement du délai. Nous aurons les dates des visites pour pouvoir y participer
- Toujours trop de véhicules sans ceintures de sécurité encore en circulation. Le service nous a expliqué qu'ils étaient impossibles à équiper.
- **Les fiches de postes** sont consultables **seulement au GGEC** et il faut apparemment leur explication pour les COMPRENDRE, nous les avons demandés mais on nous répond qu'elles **sont uniquement consultables** !!! Nous rappelons que c'est la fiche de poste qui définit les ordres et missions des sapeurs-pompiers car nous sommes des fonctionnaires et que c'est un document qui **doit être accessible par tous** et qui doit également être la base pour l'évaluation professionnelle !!!

Nous allons essayer de faire la lumière sur cette affaire rendue opaque par la direction !

